

LA FORMATION EN ALTERNANCE UNE MANIÈRE DIFFÉRENTE DE SE FORMER À UN MÉTIER

Présentation de la formation en structure professionnelle

Le cursus de formation professionnelle préparatoire au BP JEPS respecte le principe d'alternance entre des séquences en centre de formation et un investissement en situation professionnelle sous tutorat pédagogique.

Dans l'intérêt de votre insertion professionnelle, si vous n'avez pas d'employeur, vous avez la responsabilité de rechercher avant votre entrée en formation, un employeur intéressé par une embauche au terme de votre formation ou une structure d'application professionnelle de votre formation. Cela peut être une entreprise, un organisme d'accueil, une structure associative, une collectivité territoriale...

Cette structure ou employeur doit être prêt(e) à vous accueillir pendant les périodes prévues au calendrier. Ces périodes seront précisées après le positionnement.

Dans la formation professionnelle, le temps en situation réelle est un véritable temps de formation visant des acquis professionnels opérationnels.

Dans cet objectif il est demandé :

- ✓ que l'organisation de cette formation prévoit des séquences en centre de formation et en entreprise ;
- ✓ qu'un accompagnement tutorat soit mis en place au sein de l'entreprise ;
- ✓ que la mise en œuvre de cette formation puisse partir de :
 - la définition d'objectifs et de contenus d'apprentissage ;
 - la mise en responsabilité pédagogique progressive ;
 - la mise en relation des apprentissages en centre et en structure emploi ;
 - l'analyse des contraintes de travail.

Les tâches et responsabilités confiées par l'entreprise au stagiaire doivent évoluer et être en cohérence avec les acquisitions en centre de formation tout en tenant compte des contraintes professionnelles. L'objectif serait l'embauche du stagiaire à l'issue de sa formation.

Le Tuteur Accompagnateur

Il doit être titulaire d'une qualification minimum égale à celui du brevet professionnel ou Brevet d'Etat ou **tout autre diplôme reconnu de niveau IV**, avoir une expérience professionnelle ou bénévole minimale de trois ans dans l'encadrement des activités physiques pour tous ou des activités gymniques de la forme et de la force mention C.

Il aura pour rôle dans le cadre de l'emploi :

- d'accueillir, d'informer, d'initier à la culture d'entreprise ;
- d'aider à organiser le parcours du stagiaire (suite positionnement) ;
- de participer à la définition des objectifs et des tâches ;
- de transmettre des savoirs professionnels ;
- d'être le lien entre le centre de formation et la structure emploi pour accompagner le projet d'action d'apprentissage ;
- d'accompagner le stagiaire dans son auto-évaluation (progression, acquis, manques).

Il serait souhaitable que le tuteur possède une expérience pour mener des entretiens d'explicitation ou de conseils.